



SOMMAIRE

Page

Point 8 de l'ordre du jour:	
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	51

Président: M. George DAVIDSON (Canada).Présents:

Les représentants des Etats suivants: Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa-Rica, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats suivants: Albanie, Argentine, Bulgarie, Colombie, Espagne, Japon, Philippines.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2977,
E/3050, E/3083)

1. Le PRESIDENT invite le Président du Comité du programme du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) à présenter au Conseil les rapports du FISE (E/2977, E/3050, E/3083).

2. M. DE ALMEIDA (Président du Comité du programme du FISE) signale que le FISE prête actuellement son assistance pour 325 programmes, dans 100 pays et territoires. En 1957, environ 48 millions d'enfants, de femmes enceintes et de mères qui allaient ont bénéficié des principales campagnes de masse contre les maladies et des programmes d'alimentation des mères et des enfants qui sont exécutés avec l'assistance du FISE. En 1958, on se propose d'atteindre plus de 50 millions de bénéficiaires.

3. A ses dernières sessions, le Conseil d'administration s'est préoccupé des principes fondamentaux régiissant la répartition des ressources du FISE. L'évaluation des activités du Fonds des points de vue technique, administratif et économique se poursuit de plus en plus activement. D'ores et déjà, il est évident qu'on ne peut espérer obtenir des résultats durables par des activités n'intéressant qu'un seul problème, que les besoins de l'enfance ne sont pas des éléments isolés et qu'en fin de compte ces besoins ne seront satisfaits que par des mesures à long terme. Une planification nationale est manifestement nécessaire, en particulier dans le domaine de la santé, et l'assistance du FISE doit encourager les gouvernements à s'engager dans cette voie. En outre,

chaque fois que possible, les mesures particulières intéressant la santé, la nutrition et le bien-être des enfants doivent être prises dans le cadre général d'une action visant à éléver le niveau de vie de la famille et de la communauté. L'interdépendance qui existe entre l'œuvre du FISE et les activités de développement économique et social plus générales est maintenant mieux comprise et les efforts ne sont pas indûment orientés vers la solution de problèmes purement humanitaires.

4. Le fait qu'on attache une plus grande importance aux mesures indirectes, comme la formation d'éléments locaux en vue de disposer d'un personnel de direction technique et d'encadrement qualifié à tous les niveaux, est l'une des principales conséquences de cette nouvelle attitude à l'égard des problèmes fondamentaux concernant la mère et l'enfant.

5. Il est satisfaisant de constater que la coordination est de plus en plus étroite entre le FISE, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Direction des affaires sociales, en ce qui concerne tant la planification d'ensemble que l'assistance fournie en commun pour des programmes de pays. Le rôle actif joué par les organisations non gouvernementales a également son importance.

6. En 1957, les recettes du FISE se sont élevées à environ 20,7 millions de dollars, contre 15 millions en 1954, 17,5 millions en 1955 et 19,8 millions en 1956, mais l'accroissement annuel des recettes, qui était précédemment de 2,3 et de 2,5 millions de dollars, est descendu à 900.000 dollars seulement en 1957. D'autre part, le montant des crédits alloués a dépassé de 3,4 millions celui des recettes; en 1956, il lui avait été supérieur de 2,6 millions. Dans ces conditions, le Conseil d'administration a trouvé motif à préoccupation dans les perspectives financières du FISE.

7. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui est traditionnellement celui qui verse le plus au FISE, a annoncé pour 1958 une contribution de 11 millions de dollars, sous réserve que ce montant ne dépasse pas 52,5 pour 100 du total des contributions de gouvernements. Si la somme en question est supérieure d'un million de dollars à celle de 1957, la proportion applicable aux autres pays contribuants est, en revanche, majorée de 2,5 pour 100. Il faudra donc que les gouvernements accroissent dans une mesure sensiblement plus forte leurs versements pour que le FISE puisse bénéficier de la totalité de la contribution annoncée par les Etats-Unis. Le Directeur général est convaincu que les contributions augmenteront, les gouvernements prenant de plus en plus conscience de l'importance de l'œuvre du FISE.

8. Il convient de souligner l'effet positif de l'activité du FISE sur le développement économique dans son ensemble. Le FISE contribue à ce développement en améliorant les conditions sanitaires et en faisant

baisser le taux de mortalité. Dans les pays sous-développés, un grand nombre d'individus meurent trop jeunes pour pouvoir amortir, par une production continue au cours de leur vie active, l'investissement dont ils ont fait l'objet sous la forme d'aliments, de vêtements, de logement, d'instruction, de formation et d'autres services. Les 8 millions d'enfants qui décèdent chaque année dans ces pays représentent un investissement annuel d'un milliard de dollars. Sans que son œuvre humanitaire en souffre daucune façon, le FISE a contribué à la réalisation de l'objectif final de développement économique et d'amélioration sociale.

9. M. ABELIN (France) dit que le FISE a obtenu des résultats encourageants dans les domaines de la lutte contre les maladies, de la protection maternelle et infantile et de la nutrition de l'enfance.

10. En ce qui concerne la lutte contre la maladie, les sommes consacrées par le FISE aux campagnes antipaludiques se sont élevées en 1957 à 8 millions de dollars. D'autres organisations internationales ont dépensé 9 millions de dollars aux mêmes fins et les gouvernements ont de leur côté voté des crédits très importants. On a toutes raisons de croire que les campagnes seront couronnées de succès si l'effort actuel se poursuit au même rythme au cours des prochaines années. Les résultats de 1957 sont également encourageants pour ce qui est de la lutte contre le pian et contre la lèpre. On met aujourd'hui l'accent sur la chimiothérapie, notamment pour le traitement de la lèpre. Dans tous les territoires de l'Afrique-Occidentale française et de l'Afrique-Equatoriale française, de vastes campagnes de dépistage et de traitement ambulatoire sont menées actuellement par les services français de la santé publique. L'emploi de groupes mobiles permet de traiter un nombre beaucoup plus considérable de personnes atteintes par la maladie. La même méthode de traitement existe dans la lutte contre le pian.

11. Pour la protection maternelle et infantile, on constate en 1957 et plus encore en 1958 une augmentation très forte des fonds qui lui sont consacrés par le FISE. Toutefois, la mise en place des services sanitaires et sociaux de base dans les pays sous-développés pose des problèmes de financement très graves pour les gouvernements intéressés. Ainsi, le projet d'extension des services de protection maternelle et infantile du Sénégal, qui a reçu du FISE une allocation de 70.000 dollars pour 1958, entraîne pour le budget du territoire une dépense corrélative de 331.500 dollars.

12. Il faut féliciter le Conseil d'administration et le Directeur général du FISE d'avoir souligné que l'élément le plus important dans les services de base de protection maternelle et infantile est la formation professionnelle. Le Conseil d'administration a décidé d'examiner à sa session de mars 1959, en consultation avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Direction des affaires sociales, les différentes formes d'assistance que pourrait donner le FISE dans ce domaine. Il y aurait lieu de consulter également le Centre international de l'enfance. Le problème de la formation professionnelle se pose à tous les niveaux. Le Gouvernement français s'est efforcé de le résoudre en créant à Dakar une faculté de médecine comprenant un institut de pédiatrie, où des cours sont organisés à l'intention des sages-femmes, des

infirmières, des auxiliaires médicaux et des travailleurs sociaux, mais aussi et surtout des médecins. Ces cours ont connu un tel succès qu'un cycle spécial sera organisé en 1959 à Léopoldville, au Congo belge.

13. Une autre branche d'activité, la nutrition des enfants, bénéficiera d'une assistance considérable du FISE au cours des prochaines années. Etant donné la nécessité de maintenir une étroite collaboration entre le Fonds et la FAO, le Conseil d'administration a décidé de créer un comité mixte FAO/FISE des directives. Le Gouvernement français en approuve le principe, mais il considère comme regrettable la décision intérimaire qui a été prise par le Conseil d'administration pour la désignation des représentants du FISE à ce comité (voir E/3083, par. 72). Le procédé retenu risque de nuire à l'action du FISE en introduisant dans l'étude de problèmes techniques des préoccupations étrangères aux intérêts et aux objectifs fondamentaux de cette institution. Heureusement, le Conseil d'administration a décidé de réexaminer cette question en mars 1959.

14. A mesure que le FISE approfondit son action, le problème de la coordination avec les institutions spécialisées revêt plus d'importance. Des mesures ont été prises en vue de coordonner davantage ses activités avec celles de ces institutions, surtout la FAO et l'OMS, et de la Direction des affaires sociales. Cette coopération devrait s'attacher avant tout à la définition de certains projets communs et à l'élaboration de directives dans des domaines d'action particuliers. Il est possible que, dans certains domaines, plusieurs institutions soient intéressées par un même projet. Il n'est pas souhaitable dans ce cas que toutes les institutions consultées prétendent donner leur approbation technique. L'organisation qui serait le plus directement intéressée devrait être la seule à donner cette approbation et à envoyer éventuellement sur place un expert. En outre, le FISE lui-même doit garder l'entièvre responsabilité de l'attribution des fonds dans le cadre des directives données au sein des deux comités mixtes. Afin de faciliter les contacts avec les institutions spécialisées, à propos de problèmes d'intérêt commun, le Conseil d'administration devrait se réunir à Genève au cours d'une de ses prochaines sessions, qui pourrait être celle de mars 1959. Une telle décision ne paraît pas contraire aux directives contenues dans la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale sur le plan des conférences et serait de nature à faciliter une coopération plus active du FISE avec l'OMS et la FAO.

15. En terminant, M. Abelin félicite le FISE, au nom de son gouvernement, de l'œuvre qu'il a accomplie, et souhaite qu'il puisse poursuivre ses activités dans le même esprit de coopération internationale qui l'a guidé jusqu'ici.

16. M. TSAO (Chine) souligne que plusieurs événements importants qui ont marqué l'activité du FISE en 1957 méritent l'attention particulière du Conseil.

17. En ce qui concerne l'éradication du paludisme, M. Tsao est heureux de noter que dans différentes régions du monde les programmes sont accélérés et intensifiés. Il rend spécialement hommage au Gouvernement des Etats-Unis qui a offert une somme de 23,300.000 dollars pour l'éradication du paludisme en 1957-1958. Le paludisme est une maladie qui ignore

les frontières. Le succès ou l'échec d'un programme d'éradication dans un pays donné peut dépendre dans une large mesure des résultats obtenus dans un autre pays par un programme analogue. Il est nécessaire que toutes les institutions qui participent à ces programmes combinent leurs efforts de manière à éviter un retour de la maladie dû à des retards ou à la négligence. Une coordination appropriée et une étroite coopération sont donc indispensables, tant pour l'élaboration que pour l'exécution des programmes.

18. M. Tsao estime que l'augmentation du nombre des institutions qui participent à la campagne d'éradication du paludisme et l'accroissement du montant des crédits dont on dispose constituent une raison supplémentaire pour coordonner au maximum les activités. Cela est d'autant plus nécessaire que, depuis la création de son compte spécial pour l'éradication du paludisme, l'OMS fournit maintenant, outre des directives techniques et du personnel, du matériel et de l'équipement, comme le faisait déjà le FISE. Une planification à long terme s'impose, à l'échelon régional ou mondial. M. Tsao espère qu'à un stade ultérieur le Conseil d'administration reconsiderera son rôle dans le financement des campagnes d'éradication du paludisme, compte tenu de l'évolution des programmes et des ressources dont il dispose.

19. Le développement des services de base de protection maternelle et infantile est étroitement lié au développement communautaire. Le FISE a reçu des demandes d'aide en plus grand nombre à mesure que s'étendaient les programmes de développement communautaire; en outre, l'assistance du FISE fait partie intégrante du développement communautaire. M. Tsao cite, comme exemple de l'interdépendance des programmes dans le domaine social, les programmes de lutte antituberculeuse et de lutte contre le trachome en Chine. Ces programmes, qui bénéficient de l'assistance du FISE et de l'OMS, ont donné d'excellents résultats, en grande partie parce qu'ils ont été mis en œuvre par l'intermédiaire des écoles et que le système scolaire est bien conçu.

20. M. Tsao est heureux de noter qu'on a mis au point une procédure permettant au FISE et à la Direction des affaires sociales de coopérer plus étroitement. Il accueille aussi avec satisfaction la décision de créer un comité mixte FAO/FISE des directives.

21. Le représentant de la Chine s'inquiète de constater que le rythme d'accroissement des recettes du FISE se ralentit, d'autant que la montée des prix et l'augmentation du nombre des demandes d'assistance exigent des ressources beaucoup plus importantes. Il espère que les pays qui sont en mesure de le faire augmenteront leur contribution. D'autre part, on pourrait exploiter plus pleinement les possibilités qu'offrent les campagnes d'appel de fonds entreprises par des organisations privées, particulièrement dans les pays à monnaie forte. Ces campagnes telles celles qu'organise le Comité national pour le FISE des Etats-Unis, contribuent substantiellement à alimenter les ressources du Fonds et suscitent dans le public un intérêt accru pour l'œuvre du FISE.

22. M. BARNES (Royaume-Uni) déclare que son gouvernement continue d'appuyer sans réserve les activités du FISE, dont la valeur est universellement reconnue.

23. Sa délégation ayant déjà fait connaître ses vues sur la politique du FISE et l'application qui en a été faite lors des dernières sessions du Conseil d'administration, M. Barnes se bornera à formuler quelques observations d'ordre général sur les rapports dont le Conseil est saisi et dont la haute qualité est celle que chacun reconnaît habituellement aux rapports du FISE.

24. Le représentant du Royaume-Uni est convaincu que le Conseil d'administration du FISE a raison d'insister sur la valeur économique, aussi bien qu'humanitaire, de son œuvre, comme il l'a fait dans ses derniers rapports. Le volume croissant des demandes d'assistance adressées au FISE laisse penser que les gouvernements comprennent combien la santé des enfants est indispensable au développement économique, car ces gouvernements doivent eux aussi verser des sommes importantes pour l'exécution des projets bénéficiant d'une aide. En 1957, les gouvernements bénéficiant de l'assistance du FISE ont dépensé plus de 57 millions de dollars, soit 2,37 dollars pour chaque dollar versé par le FISE.

25. Il est satisfaisant de noter que le FISE continue de prendre des mesures tendant à assurer une étroite coordination de ses activités avec celles d'autres organisations internationales qui travaillent dans le même domaine. La décision qui a été prise de définir plus précisément les modalités de coopération avec la Direction des affaires sociales est particulièrement importante étant donné la participation accrue du FISE aux projets de développement communautaire.

26. Le représentant du Royaume-Uni est heureux aussi de constater que le FISE met davantage l'accent sur la formation puisqu'il ressort des rapports que, dans le domaine sanitaire, le plus grand besoin des pays peu développés est celui de personnel qualifié à tous les degrés.

27. M. Barnes ajoute que son gouvernement est très reconnaissant au FISE de l'aide qu'il continue d'accorder aux territoires placés sous l'administration du Royaume-Uni.

28. M. DE GRIPENBERG (Finlande) a eu récemment l'occasion de voir le FISE en action en Thaïlande et en Inde et a été très impressionné par l'excellent travail qui est fait dans ces pays.

29. Il note avec satisfaction que les contributions de source privée au financement des programmes du FISE sont en augmentation, il espère que ce mouvement se poursuivra.

30. M. de Gripenberg approuve sans réserve les vues concernant l'orientation de l'assistance du FISE exprimées au paragraphe 29 du document E/3083. Il est absolument essentiel de coordonner les programmes d'aide des divers services et institutions. Aussi le représentant de la Finlande accueille-t-il avec satisfaction les mesures que le FISE prend pour assurer une coopération plus étroite avec la Direction des affaires sociales pour certains types de programme. La création de comités nationaux de coordination dans un certain nombre de pays est aussi un pas en avant dans la bonne direction, et il est encourageant de noter que le FISE s'intéresse de plus en plus au développement communautaire. M. de Gripenberg espère que les gouvernements qui bénéficient d'une assistance pour des projets de développement

communautaire demanderont aux institutions intéressées des services consultatifs tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre des programmes, comme le recommande le rapport.

31. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont toujours donné au FISE leur appui le plus complet. Le fait que plus d'un million de dollars ait été collecté par des enfants au titre d'un programme patronné par le Comité national pour le FISE des Etats-Unis témoigne du vif intérêt que le grand public porte à son œuvre.

32. M. Kotschnig est heureux de noter que le Conseil d'administration du FISE a approuvé une procédure visant à régulariser et à renforcer ses rapports avec la Direction des affaires sociales. Il pense qu'un développement général des services sociaux en faveur des mères et des enfants résultera de cette mesure.

33. Puisque les ressources limitées dont on dispose ne permettent pas de faire face aux besoins, même les plus urgents, des mères et des enfants de tous les pays du monde, il importe de choisir avec le plus grand soin les programmes à long terme, afin d'obtenir le maximum de résultats. Selon M. Kotschnig, le Conseil d'administration et le Comité du programme doivent donner à l'administration du FISE des directives plus complètes que par le passé.

34. En ce qui concerne la planification des programmes à long terme, une certaine souplesse est nécessaire, puisque la participation du FISE dépend d'un certain nombre de facteurs; il faut notamment que les pays bénéficiaires soient prêts à utiliser effectivement l'assistance fournie, que les institutions spécialisées et la Direction des affaires sociales puissent prêter un appui technique et que les ressources dont dispose le FISE lui permettent de participer à une action à long terme. Compte tenu des découvertes récentes dans le domaine de la médecine et de la nutrition et de l'évolution de la situation dans les pays appelés à recevoir une aide, les programmes ne doivent pas être trop rigides, afin que le FISE soit en mesure de répondre promptement à des besoins de haute priorité ou d'utiliser des méthodes nouvelles ou des moyens nouveaux avec le maximum d'efficacité.

35. Le représentant des Etats-Unis au Conseil d'administration du FISE a dans le passé formulé certaines réserves en ce qui concerne quelques programmes et activités du Fonds. M. Kotschnig tient à expliquer ce qui a motivé cette attitude, afin que les membres du Conseil comprennent bien la position des Etats-Unis. Le Gouvernement des Etats-Unis a adopté trois grands principes pour évaluer les programmes et les activités du FISE. Tout d'abord, il considère que le domaine d'activité idéal pour le FISE est celui qui apparaît le plus clairement comme intéressant essentiellement et directement les mères et les enfants. En deuxième lieu, il estime que, dans toute la mesure du possible, les fonds de source internationale doivent servir à couvrir les frais des programmes communs à l'échelon international, tandis que les ressources locales doivent servir à couvrir les dépenses en monnaie locale. Enfin, il pense que les programmes dont l'exécution doit se poursuivre après que l'assistance internationale aura pris fin doivent, dès le départ, être conçus et exécutés de

manière à assurer qu'ils seront en fin de compte pris en charge par les gouvernements bénéficiaires.

36. Pour illustrer la façon dont ces principes s'appliquent aux programmes en cours, M. Kotschnig cite l'exemple des activités de formation. Le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît que, si l'on veut tirer le meilleur parti des fournitures et du matériel du FISE, le personnel du pays bénéficiaire doit recevoir la formation appropriée; il considère néanmoins que le gouvernement bénéficiaire doit normalement supporter le coût de la formation sur le plan local. Si ce gouvernement accepte de prendre entièrement à sa charge les dépenses locales, il y a plus de chances que le programme soit poursuivi lorsque l'assistance du FISE aura pris fin.

37. Si les Etats-Unis appuient vigoureusement d'une façon générale les programmes du FISE, ils éprouvent des doutes quant à la participation du FISE à certains aspects des programmes de nutrition et à un aspect de son aide pour la formation en matière de pédiatrie. En ce qui concerne les programmes de nutrition, les Etats-Unis estiment qu'il serait plus avantageux, au cours des phases initiales, de faire porter l'assistance plus particulièrement sur les enquêtes et la formation. Sans méconnaître le rôle que joue l'aide pour la formation en matière de pédiatrie dans l'amélioration et l'extension des services d'hygiène maternelle et infantile, les Etats-Unis estiment que le paiement ou l'augmentation des traitements du personnel enseignant local devraient être à la charge des pays intéressés.

38. A la dernière réunion du Conseil d'administration du FISE, la délégation des Etats-Unis a proposé que le Conseil autorise le secrétariat du FISE à demander à la Direction des affaires sociales et à l'OMS de l'aider à élaborer un programme d'aide du FISE aux enfants dans les institutions résidentielles et les garderies. On espère que l'administration aura préparé un plan en temps voulu pour que le Conseil d'administration puisse le soumettre à un examen de principe à sa session de mars 1959, et M. Kotschnig attend avec impatience le rapport du Conseil, car il ne doute pas que l'adoption d'un tel plan marquera une nouvelle étape de l'extension des services sociaux aux enfants.

39. Les Etats-Unis se sont engagés à augmenter de 1 million de dollars leur contribution au Fonds en 1958. En même temps, le pourcentage que représente leur contribution passera de 55 à 52,5 pour 100. Cette réduction par rapport au montant total des contributions est voulue et elle est destinée à encourager d'autres pays à faire davantage pour le FISE. M. Kotschnig ne doute pas qu'il en sera ainsi.

40. Mme PELT (Pays-Bas) dit que les trois rapports dont est saisi le Conseil démontrent une fois de plus toute l'utilité de la tâche accomplie par le FISE. Le FISE symbolise les résultats qui peuvent être obtenus, grâce aux efforts combinés que font ceux que le sort a favorisés pour aider ceux qui le sont moins, notamment dans le domaine de la protection maternelle et infantile. Partout, son œuvre frappe l'imagination du grand public. Le Comité national néerlandais pour le FISE a constaté dans son dernier rapport que l'accroissement de l'intérêt porté à l'activité du FISE se traduit par une augmentation des contributions privées. A cet égard, il est significatif que 4 à 6 pour 100 des recettes du FISE proviennent de contributions privées.

41. La délégation néerlandaise s'est quelquefois demandé si les organisations bénévoles recevaient de la part du FISE tout l'appui et tous les conseils souhaitables en matière de propagande. Mlle Pelt est heureuse de constater que l'on a pris des mesures pour renforcer les relations entre le FISE et les organisations bénévoles (E/3083, par. 85) et elle est très désireuse d'en connaître les résultats.

42. Mlle Pelt se félicite de l'extension et du renforcement des activités mentionnées dans les rapports. On s'est pleinement rendu compte du rôle que doit jouer le FISE dans les programmes de développement général. Elle est heureuse de constater que le FISE applique maintenant le principe suivant lequel les besoins des enfants ne sont pas isolés et doivent être envisagés dans le contexte de leur famille et de la collectivité dans laquelle ils vivent et que tout programme destiné à résoudre un problème particulier doit être considéré comme la phase initiale d'une action qui, visant le même but et le stimulant, s'inscrit dans le cadre d'activités plus vastes intéressant la santé et le bien-être de l'enfance, de la famille et du milieu social (E/2977, par. 22). Elle note également avec satisfaction que le FISE joue un rôle toujours plus grand dans le développement communautaire; il pourrait contribuer très certainement à en améliorer certains aspects.

43. Les mesures que l'on a prises pour assurer une collaboration plus étroite entre le FISE et les institutions spécialisées, d'une part, et la Direction des affaires sociales, d'autre part, ne peuvent manquer de donner d'heureux résultats.

44. Enfin, les nombreux éléments positifs que contiennent les rapports dont est saisi le Conseil ont convaincu Mlle Pelt qu'il y a tout lieu d'envisager l'avenir avec confiance.

45. M. YAGI (Soudan) dit que des programmes comme ceux du FISE sont peut-être la meilleure preuve des efforts déployés par les Nations Unies pour assurer à un nombre croissant d'êtres humains le maximum indispensable sans lequel ils ne peuvent vivre en paix. Il exprime la satisfaction de la délégation soudanaise au sujet des rapports examinés et sa reconnaissance pour l'aide qui est fournie au Soudan tant directement par le FISE que par l'intermédiaire de l'OMS.

46. Le Gouvernement soudanais, conscient de la nécessité d'une planification préalable très poussée, concentre ses efforts sur l'organisation de ses services de protection et d'hygiène afin de retirer le maximum d'avantages de l'aide du FISE, présente et future; il partage entièrement le point de vue exprimé par le Directeur général dans le rapport du Conseil d'administration (E/3083, par. 29) et se félicite d'apprendre que la question de l'importance de l'aide prêtée par le FISE pour l'assainissement par rapport à d'autres formes d'assistance sera examinée par le Conseil et par le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires. Au Soudan, la solution de tous les grands problèmes d'hygiène et de protection maternelle et infantile est liée en définitive à la possibilité d'obtenir de l'eau potable en quantité suffisante; c'est pourquoi le Gouvernement soudanais se félicite de l'importance attribuée dans les rapports du FISE au renforcement de la coopération entre les diverses institutions. Il se félicite également de la place accordée à la formation des techniciens et du per-

sonnel; grâce à des bourses du FISE, un certain nombre de Soudanais reçoivent actuellement une formation qui leur permettra de poursuivre l'exécution des programmes entrepris par le FISE.

47. Mlle RADIC (Yougoslavie) note les résultats impressionnantes que le FISE a su obtenir avec des ressources relativement limitées, l'esprit d'entreprise dont il fait preuve dans ses programmes et la louable tendance qu'il manifeste à s'attacher à des campagnes à long terme très nécessaires, qu'il doit exécuter en coopération avec d'autres institutions. Le Conseil d'administration, en procédant à l'analyse systématique des projets et à l'évaluation des résultats, contribuera à donner aux activités futures une orientation plus réaliste, ce qui permettra d'obtenir de meilleurs résultats. D'un autre côté, il est nécessaire d'intensifier la coopération entre le FISE d'une part et l'OMS, la FAO et la Direction des affaires sociales d'autre part en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des programmes; enfin, on pourrait améliorer encore la procédure relative à la présentation et à l'examen des demandes des gouvernements. Quoi qu'il en soit, la question du financement reste celle qui déterminera l'œuvre future du FISE et les rapports dont est saisi le Conseil insistent à juste titre sur la nécessité d'obtenir des gouvernements qu'ils augmentent régulièrement leurs contributions. A ce sujet, on ne doit pas oublier que, si les contributions en monnaie locale ou sous forme de services locaux ne sont pas très importantes, elles sont relativement élevées par rapport au revenu par habitant des pays peu développés qui bénéficient d'une aide. Elles ne peuvent cependant contribuer à augmenter les ressources financières du FISE; cette augmentation doit provenir des pays industrialisés ou fortement développés qui ont les revenus nationaux les plus élevés. La délégation yougoslave espère que ces pays verseront dans l'avenir une contribution qui corresponde davantage à leurs ressources et aux besoins; elle ne doute pas que, comme la Yougoslavie, d'autres pays peu développés feront un effort analogue.

48. M. GREGORIADES (Grèce) est heureux de constater que les activités du FISE se sont étendues et il espère le voir atteindre en 1958 son objectif de 50 millions de bénéficiaires. Le FISE peut à juste titre être fier de ses réalisations dans le monde entier et de l'efficacité de sa collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies dans le domaine social. Il faut espérer que la politique indiquée au paragraphe 29 du rapport du Conseil d'administration (E/3083) sera appliquée dans toute la mesure du possible.

49. M. COUILLARD (Canada) fait observer que le Canada ne siégera plus au Conseil d'administration du FISE ou au Conseil économique et social après le mois de janvier 1959 et il exprime la satisfaction de son pays d'avoir pu participer aux délibérations du Conseil d'administration du FISE depuis sa création.

50. Le FISE a joué un rôle important dans l'amélioration de la protection maternelle et infantile, la réduction de l'incidence des maladies ou leur éradication et l'amélioration de la nutrition. La délégation canadienne met particulièrement l'accent sur l'aide du FISE aux mères et aux enfants et M. Couillard tient à souligner que 50 pour 100 de l'aide du FISE accordée en 1957 étaient destinés à ces activités et à la nutrition. Il faut toutefois se montrer prudent

lorsqu'il s'agit d'employer les ressources du FISE, notamment dans le cas de programmes à long terme.

51. Le fait que le taux d'accroissement des contributions reçues en 1957 a accusé une diminution a retenu tout particulièrement l'attention de la délégation canadienne au moment où le FISE entreprenait une série de programmes destinés à combattre la malnutrition et où il doit maintenir à leur niveau actuel, au moins jusqu'en 1960, les fonds destinés aux campagnes antipaludiques. Bien que l'on puisse espérer que les activités de l'International Co-operation Administration des Etats-Unis dans le domaine de la lutte antipaludique et les retards qui accompagnent nécessairement la mise en œuvre des programmes alimentaires atténueront dans une certaine mesure les effets de la réduction des ressources, les Etats Membres ne doivent pas oublier que le FISE ne peut s'acquitter de sa tâche immense que grâce à un accroissement continu et substantiel des moyens dont il dispose.

52. Le Canada se félicite de la décision de renforcer la collaboration entre le FISE et la Direction des affaires sociales et de créer un comité mixte FAO/FISE qui permettra une meilleure évaluation des programmes susceptibles de recevoir une assistance dans le domaine de la nutrition. Le Canada a participé aux débats du Conseil d'administration consacrés à la représentation du FISE à ce comité mixte et à la préparation d'une liste de gouvernements parmi lesquels le Conseil fera un choix. La solution de compromis à laquelle on est parvenu a reçu une approbation quasi générale et elle devra être examinée à nouveau par le Conseil au cours d'une de ses sessions futures.

53. Le Canada continuera à suivre les activités du FISE avec le plus grand intérêt et il espère qu'il pourra bientôt participer à nouveau directement aux activités du Fonds.

54. Mlle CHAVEZ (Mexique) note qu'indépendamment de sa valeur intrinsèque, le travail du FISE est sans doute, parmi les activités des Nations Unies, ce que l'opinion publique appuie le plus chaleureusement. Elle félicite le Fonds des réalisations dont ses rapports font état, et en particulier du succès de ses campagnes antipaludiques. L'éradication du paludisme est un exemple excellent des tâches que la coopéra-

tion internationale devrait permettre de mener à bien. Ce serait un grand sujet de satisfaction si l'on parvenait à obtenir des résultats analogues dans le cas des programmes mis en œuvre par le FISE pour lutter contre la lèpre, le trachome et d'autres maladies — notamment les maladies des yeux, si fréquents en Asie.

55. Il faut veiller soigneusement, dans les programmes que le FISE met en œuvre conjointement avec l'OMS ou la FAO, à éviter qu'il n'empêche sur les domaines d'activités de ces institutions. Comme il est peu probable que les ressources du FISE s'accroissent indéfiniment, il est à présumer qu'un grand nombre de ces programmes communs devront finalement être pris en charge par les institutions spécialisées. On devrait également se préoccuper de la disparité qui existe entre l'assistance du FISE au continent africain et celle dont bénéficient les autres régions; il est souhaitable de répartir cette assistance d'une manière plus équilibrée.

56. Analysant les résultats de la campagne antipaludique menée au Mexique, Mlle Chávez souligne que le nombre des décès causés par le paludisme a diminué de 75 pour 100 en 1957, et que de vastes régions peuvent d'ores et déjà être considérées comme libérées du fléau. Ce résultat est d'autant plus important que plus de la moitié de la population mexicaine vit dans des régions infectées et que le territoire mexicain représente une partie importante des terres paludéennes du continent américain. L'éradication de la maladie — ou son recul — a eu pour effet d'accroître la productivité de la population et d'ouvrir à l'exploitation de vastes étendues.

57. Des résultats de ce genre ne peuvent être atteints qu'avec la coopération des gouvernements intéressés. Le Mexique n'a épargné aucun effort pour assurer le succès de la campagne antipaludique organisée conjointement par le FISE et l'OMS: il y a consacré plus de trois fois le montant de l'allocation du FISE pour la période 1955-1958, et les crédits affectés à la campagne antipaludique représentent environ un cinquième de son budget total annuel pour la santé publique et l'action sociale. Le Gouvernement mexicain espère qu'après la campagne, le FISE et les pays qui ont à résoudre le même problème pourront tirer profit de son expérience.

La séance est levée à 13 heures.